



INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCC, par Ariane UDRY
Objet Plan sanitaire de la 3ème vague du COVID-19, analyse des risques sur le plan financier, humain et planification des besoins en personnel soignant
Date 15/12/2020
Numéro 2020.12.428

Actualité de l'événement

En raison de la situation sanitaire actuelle, préoccupante au niveau suisse, nous devons nous préparer à tous les scénarios, y compris une troisième vague.

Imprévisibilité

Les indicateurs sanitaires ainsi que les statisticiens annoncent déjà une troisième vague plus brutale que les précédentes.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Afin de garantir une bonne prise en charge des patients en cas de troisième vague, il est impératif que nous soyons prêts.

Le 11 décembre dernier, le conseil fédéral annonçait de nouvelles mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Le manque d'anticipation et de planification des mesures sanitaires en matière de ressources humaines ont mis à mal, pour une deuxième fois, le personnel soignant, tous les acteurs devant oeuvrer pour la collectivité publique ainsi que notre économie valaisanne. La vulnérabilité de notre système actuel ne permettra pas de passer au travers d'une 3ème vague sans de lourdes conséquences humaines et économiques.

Dans la situation actuelle d'incertitude, il serait fort dommageable pour l'image du canton de devoir enregistrer des couacs liés à une mauvaise gestion des ressources.

Au travers de notre interpellation, nous aimerions connaître la manière dont le CE a analysé les risques sur le plan financier, humain ainsi que sur les besoins en personnel soignant.

Conclusion

Quels sont les moyens humains et financiers qui seront mis à disposition de façon échelonnée et coordonnée pour soutenir le personnel soignant dans les hôpitaux et dans les EMS valaisans ?

Quels sont les critères des différentes étapes de procédure sanitaires améliorées ?

Un scénario catastrophe a-t-il été envisagé afin d'éviter de lourdes pertes humaines ?

En termes de moyens engagés, quelles instances seront concernées, quels seront leurs moyens mobilisés et surtout sous quelles autorités opérationnelles seront placées les ressources engagées ?